

JCL

16 RUE D ANJOU

49125 TIERCE



CM TIERCE CHATEAUNEUF

37 RUE DU BOURG JOLY
49125 TIERCE

le 28 mai 2024

Messieurs,

Nous soussignés LYARD Jean-Christophe et LYARD Danièle, avons l'honneur de vous remettre, par virement la somme de 2 000 € que nous vous prions de détenir en qualité de séquestre amiable, sur un compte que vous voudrez bien ouvrir sous l'intitulé JCL.

Ces valeurs représentent Capital de constitution.

Sans préjudice des dispositions ci-dessous, elles ne pourront être débloquées sans notre accord écrit et conjoint.

Il est entendu qu'en cas de désaccord entre nous, sur la destination à donner à ces valeurs pour quelque cause que ce soit, comme en cas de contestation de la part de tiers du chef de l'un d'entre-nous, ces valeurs resteront bloquées entre vos mains jusqu'à décision de justice passée en force de chose jugée.

De même, nous reconnaissons avoir été informés que votre qualité de séquestre amiable ne vous obligera à aucune mission de rétention des valeurs vous ayant été remises, pour le cas où un tiers exercerait sur lesdites valeurs une procédure de saisie ou mesure de recouvrement à la demande de nos propres créanciers et auxquelles vous seriez réglementairement dans l'obligation de vous exécuter. A ce titre, nous vous dégageons de toute responsabilité et faisons notre affaire personnelle de tout préjudice pouvant résulter, pour nous, de cette situation.

Vous voudrez bien nous accuser réception de la présente et nous confirmer que vous acceptez de vous constituer séquestre amiable.

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

Signature
Credit Mutuel

Anjou

TIERCE / CHATEAUNEUF

37, rue du Bourg Joly

49125 TIERCE

Tel. 02 41 21 49 49 Fax 02 41 42 18 05

JCS1

2 AS

16 RUE D ANJOU

49125 TIERCE



CM TIERCE CHATEAUNEUF

37 RUE DU BOURG JOLY
49125 TIERCE

le 28 mai 2024

Messieurs,

Nous soussignés LYARD Jean-Christophe et LYARD Danièle, avons l'honneur de vous remettre, par virement la somme de 2 000 € que nous vous prions de détenir en qualité de séquestre amiable, sur un compte que vous voudrez bien ouvrir sous l'intitulé 2 AS.

Ces valeurs représentent Capital de constitution.

Sans préjudice des dispositions ci-dessous, elles ne pourront être débloquées sans notre accord écrit et conjoint.

Il est entendu qu'en cas de désaccord entre nous, sur la destination à donner à ces valeurs pour quelque cause que ce soit, comme en cas de contestation de la part de tiers du chef de l'un d'entre-nous, ces valeurs resteront bloquées entre vos mains jusqu'à décision de justice passée en force de chose jugée.

De même, nous reconnaissons avoir été informés que votre qualité de séquestre amiable ne vous obligera à aucune mission de rétention des valeurs vous ayant été remises, pour le cas où un tiers exercerait sur lesdites valeurs une procédure de saisie ou mesure de recouvrement à la demande de nos propres créanciers et auxquelles vous seriez réglementairement dans l'obligation de vous exécuter. A ce titre, nous vous dégageons de toute responsabilité et faisons notre affaire personnelle de tout préjudice pouvant résulter, pour nous, de cette situation.

Vous voudrez bien nous accuser réception de la présente et nous confirmer que vous acceptez de vous constituer séquestre amiable.

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

Signature

Crédit Mutuel
Anjou
TIERCE / CHATEAUNEUF
37, rue du Bourg Joly
49125 TIERCE
Tél. 02 41 21 49 49 - Fax. 02.41.42.18.05

JCS1